

peuvent se présenter la monarchie à la République? Il faut pour que les élections soient sincères, que chaque candidat se présente aux électeurs, soit avec un programme légitime, soit avec un programme basé sur la souveraineté du peuple. Entre ces deux partis et le parti conservateur il y a un abîme, notamment en ce qui touche aux doctrines religieuses. Or, au moment où les membres de l'Assemblée vont paraître devant les électeurs, il importe que le pays sache à qui il aura affaire; il importe qu'il sache ce que recèlent les plis du drapéau tenu par Gambetta et par Napoléon IV. (Mouvement.)

Vous prétendez, continue l'orateur, défendre les intérêts privés. Comment les défendez-vous? Les républicains sur un ton, et les bonapartistes sur un autre promettent au peuple qu'ils mangera, boira et dormira à bon marché, applaudissements à droite. Une voix à gauche: Henry IV ne promettait-il pas aussi la poule au pot?

M. de Castellane. Les bonapartistes réclament la liberté de la presse. Comment l'ont-ils appliquée? Qui ne se souvient des circulaires de M. de Persigny? Or, les républicains qui réclament aujourd'hui la liberté de la presse avec les bonapartistes, traitaient, il y a deux ans, ces derniers de misérables; aujourd'hui, ils les traitent de frères et amis. La coalition est faite entre ces deux partis devant le suffrage universel. Les bonapartistes ont contracté cette alliance parce qu'ils ne feront jamais passer la paix du pays au-dessus des intérêts du parti. Ce sont des gens besogneux qui se trouvent dans la nécessité de revenir au plus vite au pouvoir.

M. le président invite l'orateur à se servir de termes plus parlementaires et à se renfermer dans la loi qui est en discussion. M. de Castellane objecte que M. Raoul Duval s'était également éloigné de la question. L'orateur conclut en déclarant que lui et ses amis voteront en faveur du projet. M. Ernest Picard voudrait répondre aux observations du préopinant, mais il avoue ne pas trouver que répondre à M. de Castellane (approbations à gauche). Il n'en est pas de même de la parole prononcée par M. de Broglie, parole qui indignait l'orateur et ses amis. C'est le due de Broglie qui a soulevé le premier devoir d'un membre de cette assemblée est de respecter ses collègues. Il a préféré, avec le passé qui lui appartient, faire entendre le langage de l'ambition déçue. Bruyants applaudissements à gauche.

M. Haentjens monte à la tribune. L'orateur déclare avoir dit tout ce qu'il souhaitait que la conscience de M. Jules Favre soit aussi tranquille que la sienne. Bruyants interruptions à gauche. M. Haentjens déclare que c'est la persistance de M. Haentjens à interrompre qui a motivé le rappel à l'ordre. L'article 2 est mis aux voix et adopté. L'amendement de M. de Janzé est renvoyé à la commission. Après plusieurs demandes d'ordre du jour, la séance est levée, à six heures. Demain, séance à une heure.

M. de Valon retire l'expression, mais il demande à l'expliquer. L'orateur accuse le gouvernement du 4 septembre d'avoir trompé le pays et le rend responsable de la partie de la Lorraine. (Bruyants interruptions à gauche.) Le président rappelle M. Périn à l'ordre. M. de Valon poursuit en déclarant que M. Jules Favre a trompé le pays lorsque, au dit que M. de Bismarck réclamait la Lorraine. Le président réprime cette parole et s'afflige de voir qu'à propos de la loi sur la presse on évoque un sujet aussi douloureux. (Applaudissements à gauche.)

M. de Valon conclut en reprochant au gouvernement du 4 septembre d'avoir fait la guerre à tout prix. M. Jules Favre monte à la tribune. (Applaudissements à gauche.) Je laisse la responsabilité de l'insulte à ceux qui l'ont proférée. Pour moi je la méprise. (Applaudissements à gauche.) On était ceux qui nous reprochent d'avoir marché à notre devoir? Aurait-il voulu prendre la responsabilité de la paix avant que toutes les ressources de la France eussent été épuisées? Nous l'avons acceptée, mais l'infortune, l'infortune seule nous y a contraints. (Applaudissements à gauche.) Si nous l'avions acceptée avant, nous aurions pu servir des intérêts dynastiques, mais nous n'aurions pas servi les véritables intérêts de la France. (Applaudissements à gauche.)

M. de Valon. Pourquoi n'avez-vous pas réuni l'Assemblée? M. Jules Favre. Parce que nous ne le pouvions pas. Et si j'ai été trouver l'ennemi pour débattre de la paix, j'y suis allé contre la volonté du bon gouvernement. L'ennemi a réclamé l'Alsace, et s'il a été moins précis à l'égard de la Lorraine, ce qui a été écrit et publié depuis, ne peut plus aujourd'hui laisser aucun doute sur ses intentions. S'il y a eu mensonge, c'est de la part du gouvernement qui a déclaré la guerre aux ennemis de despotisme et de compression à gauche. (Applaudissements à gauche.)

Ce parti a été condamné par un vote solennel de l'Assemblée et il ose reparaitre à la tribune. (Applaudissements à gauche.) Mais le pays le réprouvera bientôt. (Applaudissements à gauche.) M. Haentjens monte à la tribune. M. Haentjens parle contre la clôture. L'orateur déclare avoir dit tout ce qu'il souhaitait que la conscience de M. Jules Favre soit aussi tranquille que la sienne. Bruyants interruptions à gauche. M. Haentjens déclare que c'est la persistance de M. Haentjens à interrompre qui a motivé le rappel à l'ordre. L'article 2 est mis aux voix et adopté. L'amendement de M. de Janzé est renvoyé à la commission. Après plusieurs demandes d'ordre du jour, la séance est levée, à six heures. Demain, séance à une heure.

M. de Valon retire l'expression, mais il demande à l'expliquer. L'orateur accuse le gouvernement du 4 septembre d'avoir trompé le pays et le rend responsable de la partie de la Lorraine. (Bruyants interruptions à gauche.) Le président rappelle M. Périn à l'ordre. M. de Valon poursuit en déclarant que M. Jules Favre a trompé le pays lorsque, au dit que M. de Bismarck réclamait la Lorraine. Le président réprime cette parole et s'afflige de voir qu'à propos de la loi sur la presse on évoque un sujet aussi douloureux. (Applaudissements à gauche.)

M. de Valon conclut en reprochant au gouvernement du 4 septembre d'avoir fait la guerre à tout prix. M. Jules Favre monte à la tribune. (Applaudissements à gauche.) Je laisse la responsabilité de l'insulte à ceux qui l'ont proférée. Pour moi je la méprise. (Applaudissements à gauche.) On était ceux qui nous reprochent d'avoir marché à notre devoir? Aurait-il voulu prendre la responsabilité de la paix avant que toutes les ressources de la France eussent été épuisées? Nous l'avons acceptée, mais l'infortune, l'infortune seule nous y a contraints. (Applaudissements à gauche.) Si nous l'avions acceptée avant, nous aurions pu servir des intérêts dynastiques, mais nous n'aurions pas servi les véritables intérêts de la France. (Applaudissements à gauche.)

M. de Valon. Pourquoi n'avez-vous pas réuni l'Assemblée? M. Jules Favre. Parce que nous ne le pouvions pas. Et si j'ai été trouver l'ennemi pour débattre de la paix, j'y suis allé contre la volonté du bon gouvernement. L'ennemi a réclamé l'Alsace, et s'il a été moins précis à l'égard de la Lorraine, ce qui a été écrit et publié depuis, ne peut plus aujourd'hui laisser aucun doute sur ses intentions. S'il y a eu mensonge, c'est de la part du gouvernement qui a déclaré la guerre aux ennemis de despotisme et de compression à gauche. (Applaudissements à gauche.)

Ce parti a été condamné par un vote solennel de l'Assemblée et il ose reparaitre à la tribune. (Applaudissements à gauche.) Mais le pays le réprouvera bientôt. (Applaudissements à gauche.) M. Haentjens monte à la tribune. M. Haentjens parle contre la clôture. L'orateur déclare avoir dit tout ce qu'il souhaitait que la conscience de M. Jules Favre soit aussi tranquille que la sienne. Bruyants interruptions à gauche. M. Haentjens déclare que c'est la persistance de M. Haentjens à interrompre qui a motivé le rappel à l'ordre. L'article 2 est mis aux voix et adopté. L'amendement de M. de Janzé est renvoyé à la commission. Après plusieurs demandes d'ordre du jour, la séance est levée, à six heures. Demain, séance à une heure.

d'avoir une opinion et de l'exprimer. En d'autres termes on veut bien le tolérer à condition qu'il ne pense rien, qu'il ne dise rien; qu'il soit le soliveau de la fable et qu'il laisse le champ libre à tous ceux qui veulent le renverser pour le remplacer. Je ne crois pas que le maréchal soit d'humeur à accepter ce rôle; et nous devons le féliciter, pensant que le ministre avait bien parlé, de le lui avoir dit, et de faire connaître son sentiment au public.

Nous allons voir si, comme le prétendent les journaux de l'opposition, M. Buffet est près de sa chute: l'Assemblée va se prononcer sur le projet de loi relatif à la presse et à l'état de siège. Ce n'est pas de ce débat que peut sortir une crise ministérielle, surtout après une séance comme celle de vendredi. C'est M. Victor Hugo qui sera, dit-on, choisi comme député sénatorial par le conseil municipal de la Seine; il aurait pour suppléant M. Spuller, secrétaire de M. Gambetta.

Aujourd'hui ont eu lieu à Paris deux cérémonies propres à rappeler les plus honteux méfaits de la commune à ceux qui seraient disposés à les oublier. Les restes des généraux Lecomte et Clément Thomas ont été conduits des Invalides, où ils avaient été déposés après leur exhumation, au cimetière de Père-Lachaise, où ils ont été placés dans un monument élevé en leur honneur. Le cortège funèbre a traversé le quartier de la Roquette, où la foule était considérable, sans qu'un seul cri ait été poussé, sans avoir provoqué partout autre chose qu'une respectueuse émotion.

A la même heure était amenée sur la place Vendôme la statue de Napoléon Ier, qui devait être remplacée au sommet de la colonne. Cette double cérémonie est une satisfaction donnée à la conscience publique, une réparation des folles sanguinaires d'une époque dont nos monuments portent encore la trace hideuse.

Il paraît que les parents et amis de Michelet qui ont plaidé pour obtenir que son corps fût enterré à Paris n'étaient pas bien pressés de profiter de la décision du tribunal; on annonce pourtant que ses funérailles auront lieu au mois de janvier.

P. S. D'après les dépêches de Versailles le gouvernement doit demander l'urgence pour la loi sur la presse. On croit qu'elle sera votée. On ne doute plus non plus du vote de la loi, et l'on croit que la session pourra se clore jeudi.

(Autre correspondance.)

Paris, 27 décembre. La majorité obtenue, le 24, par M. Buffet, donne l'espoir d'un vote favorable à la loi de la presse avec le maintien de l'état de siège à Paris, Versailles, Lyon et Marseille. Toutefois, il y a des paris contre. Un certain nombre de députés de l'extrême-droite doivent s'abstenir.

Beaucoup de membres de l'Assemblée se préparent à partir, jeudi soir, afin de se trouver dans leur département pour le 1<sup>er</sup> janvier.

Il faut s'attendre à une scission très-prochaine et qui fera du bruit, entre les conseillers municipaux parisiens et les chefs du parti radical à l'Assemblée.

Presque tous les conseillers révoient le mandat législatif à Paris. Ils ont formé, en vue de leurs candidatures, un comité très-renu qui prétend agir en dehors de l'influence des anciens meneurs. En un mot, ils élèvent église contre église, et dans l'entourage de M. Gambetta on est fort inquiet de ces prétentions.

On écrit de Berlin: «Malgré les assurances pacifiques des têtes couronnées, la confiance et le courage ne veulent pas revenir, et la stagnation des affaires semble annoncer une période glaciale d'une durée indéfinie. Le pays, à moitié ruiné, consomme à peine; l'étranger ne fait pas de commandes; ce qui peut être la fabrication et la circulation en de telles circonstances.»

Les condamnations se multiplient en Suisse contre les prêtres catholiques coupables de remplir leur ministère, même au sein des familles. A Delemont, sur la simple dénonciation d'un gendarme, l'abbé Mouttet, prévenu d'avoir célébré les offices à Rebevilliers, dans un local particulier, a été condamné à 100 fr. d'amende; à la même audience, condamnation à 200 fr. contre le curé de Coursemindin et le vicare Eckeman. Soyons certains que nous verrons cela en France avant longtemps, si nous laissons les gauches s'emparer de la majorité dans les Chambres et du pouvoir.

**Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE.**

ELECTIONS DE DEUX JUGES ET DE DEUX JUGES-SUPPLÉANTS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX.

1<sup>er</sup> scrutin pour l'élection de deux juges: Electeurs inscrits. . . 545 Nombre de votants. . . 196 MM. Edouard FERRIER. 186 voix Achille DEFRENNE. 186

En conséquence MM. Edouard Ferrier et Achille Defrenne sont élus juges.

2<sup>e</sup> scrutin pour l'élection de deux juges suppléants. Electeurs inscrits. . . 545 Nombre de votants. . . 190 MM. CATEAUX-LEPLAT. 184 Louis FLORIN. . . 93

En conséquence, M. Cateaux Leplat est élu juge suppléant. Il sera procédé à un second tour de

scrutin pour l'élection d'un juge suppléant au tribunal de commerce de Roubaix mardi prochain 4 janvier 1876 de 9 heures à 11 heures 45 matin.

CHAMBRE DE COMMERCE

Electeurs inscrits 567  
1<sup>er</sup> votants 187  
MM. PARENT-MONFORT 176 voix (élu).  
ELOY-DUVILLER 169 voix (élu).  
LAGACHE FILS 167 voix (élu).

Nous recevons trop tard pour l'insérer aujourd'hui une réponse à la lettre qui a paru dans notre numéro d'hier, sous la signature de: «Un membre de la Chambre de commerce.»

Contrairement à ce que l'on a dit, il n'est pas exact que l'on ait cessé les recherches sur l'affaire de Willems. La justice les poursuit activement sur tous les points de la frontière.

Par décret du 14 décembre, est déclaré d'utilité publique l'établissement d'un embranchement de chemin de fer destiné à mettre en communication la fosse n° 3 des mines d'Auchy-au-Bois avec l'embranchement qui relie la fosse n° 1 à la station de Lillers, sur la ligne d'Arras à Hazebrouck.

L'embranchement concédé pourra, quant à présent, être exclusivement affecté aux transports des produits des mines d'Auchy-au-Bois et la Compagnie jouira du bénéfice de l'article 62 du cahier des charges de la Compagnie du Nord.

Le Gouvernement se réserve d'exiger ultérieurement, et dès que la nécessité en sera reconnue après enquête, l'établissement, soit d'un service de marchandises, soit d'un service de voyageurs, soit d'un service de voyageurs et de marchandises, et, dans ce cas, les dispositions du titre IV et les articles 54, 55, 56 et 57 du titre V du cahier des charges sus-mentionnés recevront leur application.

Un marchand de lait de la rue de l'Alma avait mélangé sa marchandise de 15 0/0 d'eau, s'est vu confisquer 70 litres de ce lait battu falsifié. Il est récidiviste. Il a déjà subi une condamnation à un mois de prison pour un fait du même genre.

On a retiré hier du canal de l'Arc, près de la rue de la Baignerie, à Lille, le cadavre d'un homme paraissant âgé de 25 à 30 ans.

Il porte une tenue d'ouvrier, est porteur d'un mouchoir fait avec un débris de blouse d'enfant marqué aux lettres L. ou P. K.

On est prié de faire parvenir au bureau central les renseignements de nature à aider à établir son identité.

On rapporte que dimanche soir une scène de ménage des plus violentes a eu lieu rue Beaubarnais, à Lille. Un mari aurait jeté sa femme du premier étage dans la rue, et elle aurait été relevée avec le bras fracturé et de fortes contusions. (Propagateur.)

Jeudi, pendant l'absence des époux Baucksonne, écougnais à Bousbecque, un voleur s'est introduit dans leur habitation et a enlevé d'une garde-robe une somme de 220 francs en numéraire et des objets mobiliers d'une valeur de 25 francs. Il paraît que le voleur a pu accomplir d'autant plus facilement ce vol que les portes restent ouvertes la plupart du temps, par suite de la négligence de la gardienne du logis.

Un enfant de douze ans, H. Piersonne, a été atteint par un éboulement qui s'est produit à Denain dans la fosse Villars, à 345 mètres de profondeur, et a été tué sur le coup.

Dans la matinée du 21 courant, il a été retiré de la petite rivière de la Sambre, près du faubourg Sainte-Aldegonde à Maubeuge, le cadavre d'un individu qui a été reconnu pour être celui de Maurice Paris, âgé de 55 ans, natif de Meucignies. Cet homme est un ancien ouvrier sabotier, occupé depuis 20 ans comme journalier, à l'usine des Hauts-Fourneaux du Nord.

La mort remontait à quatre semaines environ et le défunt avait effectivement disparu depuis ce temps-là.

**CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS**

Les amis et connaissances de la famille DEFIVES-MOUTON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. ALEXANDRE-JOSEPH DEFIVES, décédé à Roubaix, le 26 décembre 1875, dans sa 83<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 29 décembre 1875, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulchre. Les vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Barbiere.

Des obits seront célébrés en l'église paroissiale de Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Dame ANGELOU DUCOULOMBIER, veuve de Monsieur FLOUIS VERLAIS, le mercredi 29 décembre, à 7 heures, en l'église Saint-Sépulchre. Les vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Barbiere.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le mercredi 30 décembre 1875, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE DURIEZ, veuve de Monsieur LOUIS BARON. Décédée à Roubaix le 22 novembre 1875, à l'âge de 65 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimeur Alfred Roboux. — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

INSTITUT CATHOLIQUE DE BRUXELLES.—Festivité libre de droit. — Mercredi 28 décembre, à 8 heures du soir, M. Groussau, dans sa cinquante conférence de législation industrielle, exposera et critiquera divers systèmes d'organisation du travail et de l'industrie.

**Faits divers**

La fréquence déplorable des explosions de grisou en Angleterre et en Belgique a porté quelques personnes à penser que ces sinistres pouvaient avoir une cause commune tenant à l'état de l'atmosphère et à l'élevation de la température. Nous voyons dans une lettre insérée au Times, du 24 décembre, et écrite par l'ingénieur de la mine de Penlthyr, près Cardiff, que la pression n'avait pas diminué lors de l'explosion dont cette houillère a été victime, et que la température n'avait pas non plus augmenté. Les éléments météorologiques sont donc étrangers à la catastrophe. Cependant, l'auteur de cette remarquable communication appelle l'attention sur un fait que nous avons nous-même signalé. L'explosion de Penlthyr a eu lieu, comme celle de Swarte, près de Barlosy, au moment où le Vésuve entra en éruption et où le professeur Palmers constatait que la terre était agitée par de violentes commotions.

Il n'est pas impossible d'admettre que l'ébranlement mécanique, se communiquant de proche en proche à des distances immenses, facilite le dégagement des gaz combustibles accumulés dans l'intérieur de la terre, et que, par conséquent, les convulsions volcaniques peuvent produire des effets terribles dans le sous-sol des régions les plus éloignées du centre d'ébranlement.

Un des passagers de l'Amérique, assez heureusement inspiré pour consigner jour par jour les incidents de ce pénible voyage, communique au Havre ses notes, auxquelles nous allons faire quelques emprunts. C'est en quelque sorte la photographie de cette longue traversée, faite à la voile depuis la rupture de l'arbrade couché; et qui a chagré autant d'annui aux passagers que d'angoisses à leurs familles et à leurs amis.

Nous prenons cet intéressant récit à partir du lundi 29 novembre, c'est-à-dire huit jours après l'accident. Lundi 29. — Le calme se rétablit un peu et, après une longue séquestration, nous pouvons enfin monter sur le pont. Cependant nous constatons avec tristesse que pendant l'ouragan qui a duré trois jours, nous avons perdu 60 milles de notre route. Nous apprenons aussi avec douleur que trois passagers et deux matelots, blessés pendant cette tempête, ont dû être transportés à l'ambulance.

Mardi 30 novembre et mercredi 1<sup>er</sup> décembre. — Temps calme. Ce dernier jour, à neuf heures de nuit, un vapeur hambourgeois est en vue. On lance des fusées pour attirer son attention et on met des embarcations à la mer pour communiquer avec lui.

Au moment où je descends dans ma cabine, on signale un autre navire. Jeudi 2 décembre. — Des murmures assez violents se font entendre relativement à la qualité des vivres. On réclame à la fois pour le pain, pour le vin et pour le tafia. Un moment des réclamations deviennent telles qu'on menace d'employer les moyens rigoureux pour rétablir l'ordre. Cependant, le commissaire qui l'on avait vainement demandé jusque-là se décide enfin à paraître.

C'est alors une véritable Tour de Babel: tout le monde parle à la fois, et, naturellement, on ne s'entend pas. A la fin, pourtant, un monsieur coiffé d'une calotte grecque réussit à élever assez la voix pour formuler les griefs de tous. Mutisme du commissaire. Quoi qu'il en soit, cette réclamation ne produit pas mauvais effet, car, malgré le rationnement, le repas du soir est de beaucoup préférable aux précédents.

Vendredi 3. — On nous donne l'espoir de voir bientôt la machine fonctionner de nouveau. A cette nouvelle, la galeté renaît sur tous les visages et des récréations variées s'organisent sur le pont. Samedi 4. — A deux heures ont lieu les essais de la machine. Notre espoir est malheureusement déçu. L'arbre de couche provisoire, ou plutôt l'arbre réparé au prix d'un dévouement acharné et de fatigues inouïes, se brise aussitôt que la machine est mise en marche. Cette déception nous casse bras et jambes. Cependant personne ne désespère.

Dimanche 5. — Dans l'après-midi, on aperçoit au loin un steamer; mais, comme il ne peut nous reconnaître, à cause de l'éloignement, on attend la nuit pour lui faire des signaux à l'aide de fusées. Nous n'obtenons aucune réponse et la tristesse redouble. Dans la même journée, aperçu cinq navires à voiles. A dix heures et demie, une embarcation est mise à la mer et accoste l'un des voiliers. Nous ignorons le résultat de son voyage. — Beau temps.

Dans la soirée, comme nous sommes toujours sur la route suivie par les paquebots de la compagnie, le bruit se répand que nous pourrions bien rencontrer la France, qui doit passer à peu près à cette date. Cette espérance, si vague qu'elle soit, suffit à ramener la galeté dans tous les cœurs. Un passager se met à jouer du cornet à pistons sur le pont; tout aussitôt, les danses s'organisent. Malheureusement, le pluie commence à tomber, et le piston, qui avait joyeusement donné le signal des réjouissances, est obligé de sonner la retraite.

Deux à deux on regagne la chambre. A l'entrepont, les cordes se forment et bientôt les chants commencent. Bien que quelques-uns d'entre nous soient

**LETTRE DE PARIS**

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, lundi 27 décembre. Tous les journaux qui combattent plus ou moins ouvertement M. Buffet, depuis le Rappel jusqu'au Journal des Débats, en passant par le Journal des Evénements, se montrent très mécontents de la lettre que le maréchal a adressée à M. le ministre de l'intérieur pour le féliciter de son dernier discours. L'un d'eux va jusqu'à défier M. Buffet de faire annoncer le fait par le Journal officiel. Or, le Bulletin français, qui est l'édition du soir du Journal officiel, publiait hier soir quelques lignes qui étaient la reproduction à peu près textuelle de la note de l'Agence Havas.

Ce qui y a de curieux en cette affaire et ce qui nous montre le peu de cas qu'il convient de faire des protestations de la presse ennemie de M. Buffet, c'est que les journaux n'adressent aucun reproche au maréchal; c'est M. Buffet qui est le seul coupable; il veut se couvrir de l'autorité du maréchal, il se cache derrière lui pour échapper à la responsabilité de ses propres actes; il compromet le maréchal.

Il faut avoir une certaine audace pour soutenir une pareille thèse; mais ce n'est pas l'audace qui manque aux journaux radicaux, chantant victoire d'autant plus énergiquement qu'ils ont été plus complètement battus. Que diraient-ils donc si, vendredi, le gouvernement, après les discours des deux ministres, avait eu contre lui au lieu d'avoir pour lui une majorité de 76 voix.

Il est facile de comprendre pourquoi on reproche à M. Buffet d'avoir reçu une lettre du maréchal. On n'ose pas attaquer le maréchal en face; on l'attaque indirectement; on lui signifie qu'il n'a pas le droit d'approuver ses ministres et de leur dire, qu'il n'a pas le droit

en dépit du désir qu'avait Angéline de l'emporter sur la cousine de Gontran, elle ne pouvait au fond de l'âme s'empêcher de lui rendre justice et de s'avouer son infériorité. On a bien raison de dire que la vraie beauté se ressent, puisqu'il est impossible même à la laideur jalouse de n'en pas éprouver involontairement la fascination.

D'ailleurs, le plus grand charme de Marie n'était-il pas cette bonté touchante qui se reflétait sur son visage? Avec quelle aménité elle accueillait toujours Angéline, et pressait dans ses belles mains douces les petites mains rudes qui auraient voulu l'égratigner!

Un soir qu'elles étaient toutes deux l'une près de l'autre, debout devant la cheminée du salon du comte de Tréguen, Marie se penchait pour regarder une gravure de mode que tenait Angéline, ses longs cheveux blonds bouclés se mêlaient aux cheveux bruns et raides de sa compagne; son profil délicat s'inclinait vers ce petit minois impertinent. Gontran, debout à quelque distance, les regardait et semblait se demander comment la nature si prodigue pour Fane, lui avait mis au front une auréole de modestie et de timidité, tandis qu'elle, déshéritée de tout attrait, était pleine d'assurance et de prétentions. Tout à coup, Marie releva la tête, et ses yeux rencontrèrent le regard du jeune homme.

(A suivre.)

— Oh! ma tante, dit-elle, je crois que mon tuteur avait raison en disant que je ne suis pas jolie.

— D'où vous vient cette pensée mon bijou?

— Regardez ma tante, cette jeune fille qui cause avec M. de Tréguen, comme elle est belle!

Et que ses traits sont différents des miens!...

— Il est possible que ses traits soient plus réguliers, mais votre physionomie est autrement piquante...

En ce moment, Gontran s'avancant enfin vers ces dames.

— N'est-il pas vrai, Monsieur, lui dit-elle, tant Rancunot, que ma nièce a une physionomie cent fois plus piquante que mademoiselle Marie de Tréville?

— Certainement, répondit-il en dissimulant un sourire sous sa moustache brune.

Angéline rougit de plaisir, mais comme une femme, quelque amour propre qu'elle ait, commence toujours, du moment qu'elle aime, à se défier de ses moyens de plaire, elle devint timide, et par conséquent moins ridicule. Elle questionna Gontran au sujet de Marie de Tréville. Il répondit qu'elle était sa cousine, et que, comme elle avait perdu son père et sa mère, elle demeurait depuis sa sortie de pension chez son oncle, le comte de Tréguen.

— Alors, dit Angéline, je comprends

que vous causez avec elle, mais... l'aimez-vous?

— Qui ne l'aimerait?... C'est un ange...

— Mais... la trouvez-vous jolie?

— Je crois bien! Il faudrait être aveugle!...

— Ainsi, ajouta la pauvre laide, d'une voix étranglée, ainsi, vous la trouvez plus jolie que moi?

— Mademoiselle, vous êtes deux beautés d'un genre différent...

— Oh! tout-à-fait, pas de comparaison possible, s'écrièrent en ricanant deux jeunes gens, camarades de Gontran, qui écoutaient l'entretien.

Angéline ne s'aperçut seulement pas qu'ils se moquaient de ce qu'elle eût la prétention d'être mise en parallèle avec Marie de Tréville, qui était la plus jolie personne de Rennes.

Et continuant à s'adresser à Gontran, elle lui demanda quel âge avait sa cousine.

— Elle va avoir vingt-cinq ans. Les petits yeux de la laide rayonnaient de plaisir, car elle n'avait pas encore atteint sa dix-septième année. Quand les laides sont jeunes, elles ne manquent pas de se prévaloir énormément de cet avantage. » Ainsi, Marie de Tréville est vieille, pensa-t-elle. A l'âge qu'avait Angéline, on trouve qu'une femme est vieille à vingt-cinq ans.

Cependant, il y avait un tel charme répandu sur la personne de Marie, qu'en dépit de l'aveugle amour-propre,